









Les représentants des différentes administrations politiques écoutent mes informations sur la FSM et l'UIS des PeR:



## ANNEXE n° 5

Monsieur Didier GAMERDINGER, Conseiller-Ministre du Gouvernement monégasque pour les Affaires Sociales et la Santé,

Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National monégasque,

Monsieur Jacques PASTOR représentant le Maire de Monaco,

Madame                      représentant le Maire de Cap-d'Ail

M Gérard DESTEFANIS, 1<sup>er</sup> Adjt, représentant le Maire de Beausoleil

Madame Soizic BERAUD Assistante de Direction aux Caisses Sociales de Monaco,

Monsieur BRANCATO, Directeur du Café de Paris,

Monsieur QUIM BOIX, Secrétaire de l'Union Internationale des Syndicats des Retraités et Pensionnés de la Fédération Syndicale Mondiale,

Chers Amis et Camarades, de la Direction de l'Union des Syndicats de Monaco,

Chers adhérentes et adhérents,

Au nom de mes collègues, membres du Conseil d'Administration de l'Union des Retraités de Monaco, je vais vous faire un petit historique du 70<sup>ème</sup> anniversaire de notre Organisation.

En fait l'U.R.M. compte même 4 ou 5 ans de plus, même si, à bien y regarder, elle ne les fait pas, tant ses multiples activités lui conservent une présence et un tonus juvéniles.

Alors voyons pourquoi et comment est née l'Union des Retraités de Monaco.

D'abord et surtout parce que l'Union des Syndicats de Monaco, dès ses premières instances revendicatives s'était imposée comme objectif la création d'une Caisse de Retraites pour subvenir aux nécessités vitales de ces centaines de vieux travailleurs dans le besoin et garantir aussi le futur des salariés en activité.

Car, aux époques d'avant et d'après-guerre de 1939-1945, très peu de salariés bénéficiaient d'une pension de retraite, alors que leurs difficultés journalières ne cessaient de les accabler.

Les Congrès annuels de l'U.S.M. de 1946 et 1947 avaient vigoureusement invité l'organisation syndicale à se montrer intraitable dans l'avancement des projets en cours pour l'institution d'une Caisse de Retraites, opposé au système de capitalisation qui s'effondrait.

La manifestation des salariés sur la Place d'Armes, en mai 1947, allait mettre un point final à ces attentes, et au mois d'août 1947, la Loi n°447 était promulguée. **La Caisse Autonome des Retraites était née.**

Il fallait dès lors participer à son fonctionnement. Un Comité de Contrôle de la C.A.R. était alors institué, composé de membres du gouvernement, des représentants des salariés et des employeurs, assisté par ailleurs d'un Comité Financier, chargé de veiller au bon fonctionnement des finances de la C.A.R.

**Mais bien avant ce mois d'août 1947, les retraités, notamment de la S.B.M., tout en participant aux travaux de l'U.S.M., échafaudaient diversement ce que pourrait être cette future Caisse des Retraites et ses prochaines prestations.**

Et c'est très nombreux qu'ils étaient présents à ces assemblées, tenues dans la Salle des Conférences de la S.B.M. Ils y avançaient toutes les réalités qui semblaient correspondre à leur futur.

Il est évident que la majorité des anciens salariés de la S.B.M. composaient la plus grande partie de ces assises, mais très vite l'ensemble des autres secteurs professionnels allaient les rejoindre, apportant dans cette Salle des Conférences, un trop plein de participants.

Il faut dire aussi que les dirigeants de l'U.S.M. assistaient aux débats, en donnant leurs points de vue et en informant ces anciens travailleurs de l'avancée des discussions avec le Gouvernement et le Conseil National monégasques.

**Et la création de l'Union des Retraités de Monaco, vint par la suite.**

Ce ne fut pas une tâche aisée. Il fallut autant de temps à sa mise en place que pour obtenir la C.A.R.

Certes, les bonnes volontés ne manquaient pas. Mais des susceptibilités se faisaient jour quelquefois. Des questions de préséance, de nationalité, de choix de personnes, comme cela s'était déjà produit dans la mise en place de la C.A.R.

Celle-ci avait demandé deux ans et il en fallut un peu plus pour faire naître l'Union des Retraités de Monaco et ses statuts.

C'est au siège de l'U.S.M. à la rue Saige, que ceux-ci virent le jour, dans la salle du rez de chaussée et dans les bureaux du 1<sup>er</sup> étage.

Une tâche qui faisait petit à petit son bout de chemin, article par article, jusqu'au début du mois de novembre 1949, où les statuts de l'U.R.M. voyaient le jour et transmis au Ministère d'Etat pour leur acceptation.

A noter que les dernières lignes de ce document furent tapées sur machine à écrire un dimanche de novembre 1949, car à l'époque les Bureaux de l'U.S.M. étaient souvent ouverts le dimanche, les responsables syndicaux n'étaient pas toujours libres en semaine, car ils n'avaient pas encore droit à des heures syndicales.

Les dirigeants de l'U.S.M. se mettaient alors à leur disposition, par leur présence, pour les aider.

Son existence a été légalisée et ses statuts approuvés par Arrêté Ministériel, le 16 décembre 1949, soit un peu plus de deux ans après la création de la C.A.R.

Ces Statuts ont depuis subis quelques modifications (positives), et confirment la présence de l'U.R.M. par son activité interne, par les démarches qu'elle estime devoir à intervenir, **toujours en se montrant solidaire des aspirations syndicales de l'U.S.M.**

**C'est bien dans cet esprit que les anciens avaient mis en place cette Association des retraités, tout en prévoyant les dirigeants de demain.**

D'ailleurs, je souligne, ici, qu'en relisant les paragraphes de l'exposé des motifs de la loi sur les retraites des travailleurs salariés que les rapporteurs, (Messieurs Jean-Charles Marquet et Arthur Crovetto) présentaient aux Conseillers Nationaux le 23 juin 1947, nous y trouvons mentionnés, côte à côte, les noms de l'Union des Syndicats et celui de l'Union des Retraités.

C'est donc la preuve que ces deux entités, non seulement existaient déjà, mais encore qu'elles avaient participé depuis 1945 à la longue élaboration des textes qui allaient fonder la Caisse Autonome des Retraites de Monaco.

Sans vouloir tirer gloire de cette antériorité d'existence par rapport à l'arrêté de 1949, approuvant les statuts de l'U.R.M., il n'est pas superflu, à notre avis, d'en rappeler la réalité.

C'est aussi une manière de rendre hommage à tous ces nombreux et pour la plupart désormais anonymes prédécesseurs qui, malgré la rigueur de ces temps de juste après-guerre, consacraient à Monaco leur énergie à l'avènement des droits encore ignorés des salariés et des retraités.

Cette avancée mémorable, que le législateur qualifiait de Droit des travailleurs, cette retraite si longtemps attendue, devenait enfin une institution concrète, **non pas une récompense, ni une faveur, mais un dû basé sur le travail.**

Améliorée et élargie depuis, au fil des décennies sous l'effet du progrès social et de l'action collective, elle doit néanmoins faire face depuis quelques lustres à des

attaques qu'il nous appartient de contenir et de tenir en échec. C'est d'actualité, notamment en France, mais pas que ...

Et nous sommes **persuadés que l'URM** qui, avec l'USM, a traversé durant ses 70 ans d'existence, toutes les péripéties, les aléas, les succès ou les revers de la chaotique histoire sociale monégasque d'après-guerre, **est aujourd'hui plus que jamais, une organisation nécessaire.**

Elle est un porte-parole légitime, un allié précieux d'une large fraction de la population de Monaco, et de tous les salariés qui ont participé à la vie économique monégasque et qui, aujourd'hui, sont devenus des retraités.

Les buts et le rôle que lui attribuent ses statuts et qui font de l'URM un organe de défense et de promotion des intérêts matériels et moraux de ses membres, rejoignent ou recoupent les propres objectifs que les syndicats étendent à l'ensemble du monde du travail.

Elle est, de ce fait, la seule Association de retraités de Monaco à pouvoir agir pour le bien matériel et moral de ses adhérents, et au-delà, de l'ensemble des retraités de Monaco.

Il est donc naturel et légitime que se manifeste, selon les besoins, une parfaite synergie d'actions entre nos deux organisations, à l'exemple de la défense des prestations familiales ou maladie, le maintien et le retour aux Caisses Sociales de Monaco pour ceux domiciliés en dehors de Monaco et qui y ont travaillé tout ou partie de leur carrière.

Sans oublier la lutte contre le paiement de la CSG et CRDS.

De même, la question de la rémunération salariale, du SMIC (SMI-M), de la durée du travail, (Précarité à outrance), influent directement sur le niveau des cotisations encaissées par la Caisse de Retraite et les Caisses Complémentaires, et donc sur la stabilité et le potentiel de la valeur du « point de retraite » qui conditionnent le montant des pensions.

**Le niveau et la persévérance des actions que mène l'Union des Retraités pour la préservation et la revalorisation des pensions, conjointement avec l'Union des Syndicats, influenceront directement sur l'avenir des retraités présents et futurs.**

C'est ainsi que nous avons largement participé aux actions passées et que nous participons à celles présentes, dont l'action pour la pétition qui a récolté 10.000 signatures pour le retour aux Caisses Sociales monégasques, représentant ainsi près de 20% des salariés et retraités **qui ont pu** la signer, ce qui, ramené par exemple à la France, représenterait 7 millions de personnes. Ce qui est loin d'être négligeable, loin s'en faut.

Nous pensons que le gouvernement monégasque ne pourra pas - ne pas en tenir compte - pour l'avenir. Et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ce soir pour renouveler notre demande, (au Conseiller-ministre et au Président du Conseil

National, ici présents), de bien vouloir recevoir au plus tôt une délégation de notre Conseil d'Administration et une délégation du Bureau de l'USM pour entendre nos propositions afin de parvenir à un accord sur ce point.

L'Union des Retraités c'est aussi d'autres activités que le social, avec une partie plus ludique et culturelle, que les retraités souhaitent de plus en plus profiter, **si leur santé le leur permet**. Je laisse le soin à ma Camarade Angèle BRAQUETTI, notre vice-présidente, de vous les présenter,

**En vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.**

**Alex FALCE**

**Président de l'U.R.M.**

**Monaco, le 20 décembre 2019**

## **ANNEXE n° 6**

La retraite est une étape dans la vie, mais comment l'aborder après avoir passé au sein de l'activité économique et sociale entre 30 et 40 ans.

Les scénarios sont différents, sa qualité et ses conditions dépendent d'éléments majeurs en premier chef les revenus l'état de santé physique et mentale.

Ce qui nous amène à l'URM, au seuil de cette nouvelle vie, de mesurer en fin de carrière l'utilité de préparer sa retraite, cette porte ouverte sur une nouvelle vie est pleine de surprise. Non on ne prend pas la retraite sans l'avoir préparée un minimum.

Ainsi nous suggérons, si l'on veut bien nous écouter, d'inscrire dans les revendications en fin de carrière un dispositif d'allègement de l'activité au sein de l'entreprise et mettre en place des stages de préparation à la retraite car ils seront bénéfiques, non seulement dans l'occupation du temps disponible, retour à la vie à deux avec d'autres engagements, (enfants, petits-enfants, parents âgés etc) mais aussi financièrement car les revenus vont changer.

Cette population doit être en bonne santé (statistique la moyenne de l'espérance de vie en bonne santé pour les hommes 63,4 années et les

femmes 64,5 années). Favoriser la mobilité physique et mentale, le potentiel économique qui peut découler des seniors en bonne santé n'est pas négligeable en service rendus aux actifs, en transfert de connaissances.

Des dispositifs existent partout dans différents pays. C'est la prévention en matière de santé à partir de 55 ans ainsi avant le départ des entreprises envisager la possibilité de prise en charge par la CCSS d'un bilan de santé ce n'est pas encore le retour aux caisses sociales comme nous le revendiquons mais un pas vers des solutions.

Les revenus en retraite ne sont plus les mêmes qu'en activité c'est obligatoirement une révision des comportements économiques ceux qui ont eu une carrière sans accrocs qui leur ont permis d'épargner ou d'acquérir leur logement, peut être que leur devenir économique sera plus facile, mais les autres les plus nombreux ceux qui ont eu des périodes de maladie, chômage, accident du travail, la situation est tout à fait différente.

Même si à Monaco il y a validation de points pendant ces périodes d'inactivités. Par contre il y a obligatoirement interruption d'évolution de carrière, telles les femmes, qui cumulent les congés maternités et qui s'arrêtent pour élever leurs enfants. Dans ces cas de figure la retraite devient une « galère » car les retraités pauvres sont de plus en plus nombreux. Sans compter que l'évolution du pouvoir d'achat des retraites évolue en fonction de l'indice INSEE et non pas sur la progression des salaires, et la différence est significative. Qui demeure une revendication majeure, pour l'URM, car elle rythme la vie de nos adhérents.

l'URM est le lieu fondamental pour accueillir tous les retraités qui ont effectué une carrière à Monaco. Ce n'est pas de la prétention, nous sommes une association aux multiples aspects nous essayons de rendre cette période de la vie plus douce en premier lieu parce que nous sommes toujours présents, je ne reviendrais pas sur notre histoire sociale, revendicative, qui se perpétue se poursuit et évolue.

Association démocratique, avec une Assemblée Générale annuelle à la rencontre de ses adhérents ou ensemble nous élaborons la vie de l'URM.

Dans notre histoire plus récente, nous avons évolué vers des activités ludiques, non pas au petit bonheur la chance mais en ayant eu cette prise de conscience. Il y a dans cette phase de vie des « vides » qu'avec nos moyens humains car nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles efficaces et dévouées, les finances apportés par le gouvernement, la mairie et en grande partie par l'AMRR nous essayons de répondre à ces vides pour offrir quelques moments de bonheur et de comblement de solitude, ne pas interrompre ce lien social.

Dans les activités que nous proposons nous essayons de remplir ces activités qui rassemblent si nous restons dans nos demeures :

- théâtre danse, loto, peinture, scrabble, rami, ces ateliers ludiques font appel à l'entretien intellectuel, au comblement de la relation sociale, à éviter l'enfermement, la mobilité bien qu'insuffisante se pratique au travers de la danse, nous cherchons ce qui est possible d'offrir comme nouvelles activités pour entretenir cette mobilité qui permet de vivre le plus longtemps possible valide et en bonne santé. Quelques pistes sont en cours d'étude de faisabilité, je vous rassure nous ne sommes pas à cours d'idée, nous cherchons des bénévoles, et quelques financements supplémentaires.

Ce qui m'amène à vous présenter tous ces bénévoles qui œuvrent actuellement pour l'URM et dont le dynamisme, la mobilité, l'intellect, le physique n'est plus à démontrer : Josée notre doyenne, Martine, Jacqueline notre nouvelle recrue qui chaque lundi assume le loto, au Scrabble Angéline, à la peinture Christian avec le soutien de son épouse Monique, le Rami avec Mireille qui faisait partie du CA avec Josée et qui ont souhaité être un peu en retrait mais qui ne nous ont pas quittés, danses et théâtre avec l'ami Albert. Sans oublier, Michelle, la super gardienne de nos finances, qui en plus assure la polyvalence, notre Hélène nationale qui s'occupe des voyages, des spectacles et qui négocie, pour que l'on puisse accéder aux meilleures prestations, Martine à nouveau pour les escapades du dimanche, Doris soutien à Hélène et responsable des programmes que vous recevez régulièrement. Que vous dire d'autre sur des personnes investies au service de l'humain si ce n'est merci.

Quant au restant de l'équipe, André, Claude, Henri, Alex, Angèle c'est le journal, l'activité économique et sociale, les relations avec l'extérieur pour garder ce lien social pour dire, on est là ne nous oubliez pas, car nous sommes toujours utiles à la société, Caisses sociales, AMRR, les personnes qui ont besoin socialement d'un accompagnement. Pas de hiérarchie chez nous, que des bonnes volontés qui mettent à la disposition de l'URM leurs compétences, leurs savoirs faire. Tous méritent notre reconnaissance un grand merci.

L'URM est née grâce à l'USM d'un besoin économique et social, l'effondrement du régime par capitalisation a mis des centaines de retraités de Monaco dans la précarité, il a donné naissance à la répartition qui dure et quoique l'on en dise est la seule solution du monde moderne le tout est de ne pas remettre en cause son financement par des soustractions qui s'appellent travail dissimulé, précarité de l'emploi, l'intérim, les sous déclarations.

L'URM à 70 ans et a grandi toujours dans l'objectif d'analyser et apporter à nos seniors du bien être pour cette épisode de la vie dans le calme, la sérénité , car ce n'est que justice, nous clôturons ce soir nos festivités et souhaitons à l'URM une très longue vie et ayons une pensée pour ceux qui il y a 70 ans l'ont construite, ceux qui ont œuvré à sa continuité et souhaitons que ceux qui se succèdent aient comme nous conscience de l'importance de cette association qui a à cœur de bousculer les idées reçues.

Angèle BRAQUETTI

Vice-Présidente –URM

Le 20 décembre 2019

**ANNEXE n° 7**

# L'Union des retraités de Monaco fête ses 70 ans

Loin d'être à la retraite, l'URM a célébré hier soir ses soixante-dix printemps, malgré l'alerte météo. L'occasion de revenir sur les circonstances de sa création, son rôle, et ses victoires

Qu'on ne se fie pas à la neige qui couvre à l'année la fête d'Alex Falce, son président : même à 70 ans, les membres de l'Union des retraités de Monaco ont conservé le sens de la fête. « Une présence et un ton juvénile », a-t-il dit dans son discours hier soir, en présence de Stéphane Valeri, président du Conseil national ; de Jacques Pastor, représentant la mairie de Monaco ; de Gérard Destefanis pour la mairie de Beausoleil ; et de Didier Garmendinger, conseiller de gouvernement-ministre des Affaires sociales. L'occasion de faire un petit rappel des conditions de la création de l'organisation. « Aux époques d'avant et d'après-guerre de 1939-1945, très peu de salariés bénéficiaient d'une pension de retraite, alors que leurs difficultés journalières ne cessaient de les accabler », a rappelé Alex Falce.

## « Plus que jamais nécessaire »

Après la création de la Caisse autonome des retraités en 1947, c'est l'Union des retraités de Monaco qui voyait le jour en fin d'année 1949. « Après 70 ans d'existence, nous sommes persuadés que l'URM est plus que jamais une organisation nécessaire », confie Alex Falce. Aujourd'hui, ils organisent bien sûr des moments de



Le conseil d'administration a remercié les quelques 200 invités venus souffler les bougies. (Photo L.M.)

loisirs, pour garder le lien et occuper les journées parfois longues de ceux qui sont seuls, mais ils conservent surtout leur âme de militant. Si l'URM a déjà obtenu des coups de pouces sur la valeur du point retraite, le paiement de la pension au premier jour du mois au lieu du dix, des améliorations de remboursements pour les lunettes, des appareils auditifs, et plus récemment la gratuité des bus de Monaco pour tous les retraités (membres ou non de l'URM) à partir de 65 ans, les combats se poursuivent. Ces dynamiques retraités sont présents à chaque mo-

bilisation interprofessionnelle et viennent grossir le cortège pour soutenir les travailleurs, mais aussi pour se battre pour leurs droits à eux. Ils réclament aujourd'hui une revalorisation du point pour augmenter leurs pensions de retraite, une compensation de la perte du pouvoir d'achat, mais aussi, et c'est le gros dossier sur lequel l'Union des syndicats de Monaco les soutient : le maintien des retraités non-résidents aux Caisses sociales de la Principauté. « Nous avons déposé 10 000 cartes pétitions au Ministère d'État. Ce n'est pas rien ! On ne peut pas balayer ça d'un revers de main quand même ! », nous rappelle le



A chaque manifestation, l'Union des retraités va battre le pavé. (Photo J.-F.O.)

président de l'organisation. Aucun doute : l'Union des retraités est toujours là, bon

piéd, bon œil. **LUDOVIC MERCIER**  
lmercier@nicematin.fr

## La réforme en France

Il n'aura échappé à personne que dans le pays voisin (selon la formule consacrée), ça grogne sévère au sujet de... la réforme des retraites. Le gouvernement français propose de passer à un système de retraite à points. Un peu comme en Principauté. L'occasion était trop belle, nous avons interrogé Angèle Brachetti, vice-présidente de l'Union des retraités de Monaco, représentante des salariés à la caisse autonome de retraite. « Je porte un regard très positif sur la mobilisation en France. Cette réforme est une très mauvaise opération. Le système actuel français permet de ne tirer que le meilleur de la vie professionnelle. Le système à point, par son mode de calcul, englobe la maladie, les grossesses, les périodes d'inactivité. Le calcul de la retraite à points repose sur plusieurs facteurs, dont le salaire de référence et la valeur du point. Ici, depuis une réforme de 2012, ces facteurs n'évoluent plus de la même façon, et nous perdons chaque année du pouvoir d'achat. Il faut être conscient de cela. »

## SAMEDI, VOTRE MAGAZINE #NOUS !

- > Les réussites et initiatives locales
- > Les grands personnages et les grandes histoires locales
- > Les projets architecturaux de la région
- > Les tendances culinaires et les bonnes adresses
- > Des pages terroir, tendances, bien-être...

Chaque samedi avec **nice-matin**



## ANNEXE n° 8



## ANNEXE n° 9

# Une année riche en contestations sociales

Malgré un climat économique florissant, l'année 2019 aura été marquée par trois manifestations interprofessionnelles, une grève des médecins et la fermeture d'un emblème de l'industrie locale

La production de richesses à Monaco n'en finit plus de grimper. Pour la première fois, le PIB de l'année 2018, annoncé le mois dernier, dépasse les 6 milliards d'euros. 56 303 personnes sont désormais salariées à Monaco, un chiffre en hausse de 3,7 %. Chaque salarié a donc produit 108 812 euros de richesse, en hausse de 2,3 %.

Plus de salariés, plus de richesses, une croissance inébranlable de 6,1 %. Et des mémoires qui griment. De plus en plus.

## « Juste vivre dignement »

En février, Christophe Gasser, secrétaire général de l'Union des syndicats de Monaco, nous expliquait : « Dans les entreprises, on ressent un mal-être. Nos syndicats nous ont dit qu'il était temps d'agir, qu'on ne pouvait plus attendre. »

Et d'évoquer des conditions de travail dégradées, une précarisation liée au développement de l'intérim, et une paupérisation des salaires. « On ne demande pas ce que tout le monde réalise en Porsche. On veut juste que les gens puissent vivre dignement de leur travail dans notre région. »

C'est donc avec la revendication d'un Smic à 2 250 euros brut et la fixation de grilles de salaires par années ministérielles, que les salariés ont défilé à l'appel de l'USM, une première fois le 7 février. En



Pas moins de trois manifestations cette année, c'est un record, d'après l'Union des syndicats de Monaco. (Photo Cyril Dodergruy)

plus des revendications salariales, ils réclamaient aussi la sécurisation du CDI, la fin du licenciement sans motif, une stricte limitation du travail de nuit et le respect du repos hebdomadaire du dimanche. Enfin, une revendication ancienne, et plus que jamais d'actualité : ils

réclament le maintien des retraités aux Caisse sociales de Monaco, même s'ils ne sont pas résidents. Ils étaient plus de 600 à défilier l'été dernier, et Christophe Gasser avait alors conclu la manifestation en disant : « Personne n'a le droit de nous dire d'aller voir

si l'herbe est plus verte ailleurs. Par contre, si elle est si verte à Monaco, c'est grâce à nous. » Et de prévenir que ce n'était « que le début ».

Grinchoux de ne pas avoir été entendus, et résolus à tenir le cap, ils étaient 800 à battre le pavé en juin, avec

les mêmes revendications.

**C'est pas l'un, c'est l'autre**

Accusée par Stéphane Valleri, président du Conseil national de se radicaliser, l'USM répondait alors : « Ce n'est pas nous qui nous radicalisons, c'est le gouvernement. Nous, nous sommes toujours ouverts au dialogue. » Le conseiller de gouvernement ministre des Affaires sociales, Didier Gammeterger, répondait alors : « Le gouvernement n'est toujours le même discours cohérent », indiquant qu'il n'était pas possible d'accéder aux revendications.

Une réponse qui a chauffé les salariés, qui ont répondu présent troisième fois en octobre. Du janvier au à Monaco. Les revendications restent les mêmes mais le discours se durcit : « Encore une fois, vous avez répondu présent (...) pour que le gouvernement et le patronat se rendent compte qu'ils sont dans l'erreur de sous-estimer notre colère. »

Dossier :  
Ludovic MERCIER  
lmercier@nicematin.fr

## Grève au CHPG

Pendant cinq semaines, plus d'une centaine de médecins du Centre hospitalier Princesse-Grace se sont mis en grève administrative. Concrètement, ils avaient arrêté d'assister aux réunions, mais continuaient à recevoir les patients.

« Nous pouvons même leur consacrer plus de temps ! » confiait alors un médecin gréviste. Ils dénonçaient des gardes insuffisamment payées, qui n'ont augmenté que de 6 euros en vingt-deux ans, et pour lesquelles un médecin de France est payé plus cher par le CHPG (480 euros, contre 300 euros pour un salarié de l'hôpital). Le gouvernement leur proposait d'accéder à leur demande en échange d'une revalorisation de la rétribution que l'hôpital perçoit sur les consultations privées. Ce contre quoi les médecins étaient vent debout. Finalement, ils ont obtenu une revalorisation de leurs gardes sur trois ans, et une indexation des salaires sur l'inflation à partir de cette année, mais sans rétroactivité. La rétribution du CHPG sur les consultations privées reste inchangée.



Les médecins ont fait grève cinq semaines. (Photo I.-F.O.)

## Le délitement de l'industrie se poursuit

Avec une régularité de métronome, l'économie monégasque change. Elle se transforme. Et comme tout changement, il y a de la casse. À Monaco, c'est l'industrie qui morfle.

C'est Foreplast, descendant de l'historique Mecaplast, qui en a fait les frais en 2019. En début d'année, les salariés de l'entreprise, propriété du groupe Novares, se mettent en grève pour protester contre le licenciement du chargé d'affaires, dont la mission consistait à remplir le carnet de commandes. Pas folles, les gubies : ils ont bien compris ce que cela signifiait.

Pourtant, on leur a juré que non. Que l'activité n'était pas en danger... pour mieux leur annoncer dans l'été que finalement, on allait baisser le rideau. Une « décision planifiée et organisée », d'après les salariés,

chez qui la pilule passe mal. Finalement, vu les performances financières « impressionnantes » annoncées par le groupe : 1 123 millions d'euros de chiffre d'affaires et 6,5 millions d'euros de résultat net malgré des investissements massifs dans d'autres usines.

Au terme de négociations houleuses, les salariés, dont l'ancienneté moyenne frôlait les trente ans, ont obtenu un accord qu'ils ont qualifié d'honorable. L'entreprise ne disparaît pas totalement du paysage monégasque : elle conserve tout une partie du bureau d'études et surtout son service de facturation.

Depuis quelques semaines, c'est au tour d'un autre emblème de réduire ses effectifs. Les cosmétiques Lancaster, dont l'image est étroitement associée à la princesse Grace, ont en-



Lors de la mobilisation interprofessionnelle d'octobre, les salariés ont déposé un cercueil devant Foreplast, symbole de la mort de l'industrie monégasque. (Photo Jean-François Ottocello)

fermé un plan de licenciement dont les négociations sont, là aussi, houleuses. Et pour cause : quelques semaines avant l'annonce du plan, les employés étaient félicités pour leurs performances. Et quelques semaines après, le groupe Coly, propriétaire de la marque,

investissait près de 600 millions d'euros dans la marque de cosmétiques de Kylie Jenner, plus jeune (nouvelle) milliardière du monde et sœur de Kim Kardashian.

Aux dernières nouvelles, le plan porterait sur 21 licenciements.